

## **Instruction n° DGS/ RI1/DGOS/DGCS /2016/4 du 08 janvier 2016 relative aux mesures de prévention et de contrôle de la grippe saisonnière**

08/01/2016

Cette instruction préconise et actualise des recommandations qui sont elles-mêmes synthétisées au sein de fiches techniques et d'annexes. Il est rappelé que la prévention de la grippe saisonnière repose sur la vaccination mais également sur le respect de mesures barrières afin d'en limiter la transmission. Dans certains cas, il est recommandé de recourir aux antiviraux. Par ailleurs, l'organisation de l'offre de soins doit permettre de faire face aux situations exceptionnelles.